



POLITIQUE : AIDE FINANCIÈRE ET DONDS

Date d'approbation:	2003-05-05	(résolution 134-2003)
Date d'entrée en vigueur:	2003-05-05	
Date de révision:	aaaa-mm-jj	(résolution xxx-aaaa)

I. BUTS DE LA POLITIQUE :

- 1.1 Permettre à la Ville de Normandin de préciser ses intentions concernant les demandes d'aide financière et de subvention pour le soutien à l'organisation et à la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs.
- 1.2 Établir les règles, normes et modalités d'application concernant les demandes d'aide financière et de subvention pour les différents organismes locaux et régionaux.
- 1.3 Doter la Ville d'une politique réaliste et juste envers tous les citoyens et tous les organismes, concernant les demandes d'aide financière et de subvention à différents organismes pour le soutien à l'organisation et la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

2. OBJECTIFS :

- 2.1 Favoriser l'organisation et la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs sur le territoire de la ville.
- 2.2 Soutenir les individus et les organismes ayant des responsabilités dans l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- 3.1 La ville peut recommander des aides financières ou autres et des subventions à des organismes s'ils soutiennent au moins l'un des éléments suivants:
 - l'organisation d'activités municipales régulières ou ponctuelles accessibles à l'ensemble de la population.
 - le soutien à un organisme comptant un athlète ou un participant résidant à Normandin qui a à participer à un événement ou une compétition d'importance.
 - la promotion de la Ville de Normandin.

- 3.2 Toute demande d'aide financière ou autre subvention faite par un individu sera automatiquement rejetée.
- 3.3 La Ville de Normandin pourra refuser de recommander l'attribution d'une aide financière ou autre ou une subvention si le demandeur a déjà obtenu une aide pour le même projet, de l'une ou l'autre des corporations subventionnées par la Ville.
- 3.4 Toute demande provenant de corporations ou de comités de la Ville sera automatiquement refusée.
- 3.5 Toute demande résultant d'une activité de financement ne sera pas automatiquement rejetée.

4. NATURE DE L'AIDE ET DE LA SUBVENTION :

- 4.1 La Ville de Normandin pourra accorder une aide ou une subvention sous diverses formes à savoir : financière, physique, professionnelle, technique ou autre.
- 4.2 Une fois la demande acceptée, l'attribution de toute aide ou subvention sera accordée selon l'ampleur de l'événement :
 - lieu de l'événement
 - nombre de participants
 - implication de bénévoles
 - les objectifs poursuivis
- 4.3 La ville se réserve le droit de demander une reddition de compte et d'accorder la subvention sur plusieurs versements.

5. PROCÉDURE :

- 5.1 Une demande d'aide ou autre ou subvention doit être présentée par le requérant ou un mandataire autorisé à cette fin sur le formulaire de demande (annexe I) dûment complété, disponible au secrétariat de l'hôtel de ville et sur notre site internet. (montant supérieur à 500\$ ou par lettre)
- 5.2 La décision, positive ou négative, concernant la demande d'aide sera communiquée, par écrit ou verbalement, au requérant ou au mandataire dans un délai raisonnable.
- 5.3 Le versement de l'aide financière ou de la subvention sera préparé par le Trésorier de la ville et comptabilisé dans les comptes appropriés.

6. SITUATIONS PARTICULIÈRES :

- 6.1 Le Conseil de la ville se réserve le droit de modifier une recommandation, pour des raisons ou motifs autres que ceux apparaissant dans la politique.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR :

- 7.1 Le texte de cette politique entre en vigueur à compter de son adoption et le demeure jusqu'à ce qu'il soit modifié.
- 7.2 La présente politique sera révisée annuellement au 1^{er} janvier.



Mario Fortin
Maire



Lyne Groleau
Directrice générale et greffière



FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS OU COMMANDITES

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Nom du représentant : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Statut social :

OBNL : Association : Organisme de charité : Autres : _____

Nombre de :

Membres : _____ Bénévoles : _____ Employés : _____

Participants : _____ Autres (Préciser) : _____

RENSEIGNEMENT SUR LE PROJET OU L'ÉVÉNEMENT :

Nom : _____

Description : _____

Objectifs poursuivis : _____

Lieu de l'activité : _____

Date de l'activité : _____

MONTAGE FINANCIER ET PLAN PROMOTIONNEL :

Joindre une annexe descriptive montrant le coût du projet, son financement et les mises de fonds des partenaires et de l'organisme, les prévisions budgétaires, les états financiers les plus récents (si disponible), le plan de visibilité promotionnel. Également, les contributions du milieu autres que financières (prêts de locaux, main-d'œuvre, etc), s'il y a lieu.

MONTANT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : _____

CONTRIBUTION ANTÉRIEURE REÇUES DE LA VILLE DE NORMANDIN :

Année : _____ Montant : _____

Année : _____ Montant : _____

Année : _____ Montant : _____

SIGNATURE DU DEMANDEUR : _____ DATE : _____